



91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION SYFFA
Mercredi 12 septembre 2018
Paris**

Présents : voir pièce jointe n°1

Pouvoirs : Jean Marc BERTRAND (SEBACH France) donne pouvoir à André ROUET
Babacar CISSE (ADF SYSTEMES) donne pouvoir à André ROUET
Yves PAJOT (KARCHER) donne pouvoir en blanc
Jean Luc PERRY (G MAGYAR SA) donne pouvoir en blanc

Le Président André ROUET remercie les membres du Conseil d'Administration présents et ouvre la séance à 10 h 00. Alban RAIMBAULT, qui remplace Léon TABOGA à la FNSA, étant présent, il propose de faire un tour de table de présentation.

1 – Approbation du Procès verbal du Conseil d'administration du 21 mars 2018

Alain CROZON est surpris de constater que dans le procès-verbal du conseil d'administration SYFFA du 21 mars, la société ACH est dans le collège n°1 et suite aux travaux du groupe de travail, le 25 juillet, dans le collège n°2 ?

André ROUET répond que le sujet va être examiné dans le point suivant de l'ordre du jour.

Sans autre remarque particulière, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

2 - Validation des Collèges suite aux travaux du Groupe de travail du 25 juillet

Les adhérents SYFFA ont constitué un groupe de travail composé de Sylvie FRANTZ, Claude MOREAU, Philippe LARIGNON, Eric BETILLE, Babacar CISSE et André ROUET pour positionner les adhérents dans les 2 collèges.

Pendant que Charles LE BOULANGER distribue le document de répartition des adhérents dans les 2 collèges, André ROUET précise que le groupe de travail a motivé sa décision en prenant en compte le contenu du dossier transmis par l'entreprise adhérente et, à défaut de dossier, le code APE. Il ajoute que le Conseil d'Administration réunit en ce jour doit valider les choix du groupe de travail.

Alain CROZON conteste l'existence du groupe de travail, non désigné par le Conseil d'Administration. Il ne comprend pas pourquoi la DADS est demandé dans le dossier d'adhésion et ne souhaite pas la transmettre car il est déjà adhérent. Enfin, il demande que son positionnement dans le collège n°2 soit réexaminé.

André ROUET répond que, pour faciliter les débats, il a été décidé après le dernier Conseil d'Administration, de réunir un groupe de travail restreint pour positionner les adhérents dans les collèges.

Concernant le dossier d'adhésion, le point n° 6 sur les pièces justificatives va être modifié. A l'avenir, il ne sera plus nécessaire de fournir la déclaration annuelle de données sociales (DADS) mais la déclaration URSSAF.

Enfin, concernant le positionnement de la société ACH dans le collège n°1 ou n°2 et après discussion, André ROUET propose de procéder à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement des résultats du vote pour ACH fait apparaitre 4 voix pour le collège 1, 4 voix pour le collège 2 et une abstention. Dans le cas d'un partage des voix, celle du président est prépondérante (article 16 des statuts). André ROUET précise qu'il donne sa voix en faveur du collège n°1.

André ROUET donne lecture des collèges (voir également en pièce jointe n°2) qui sont validés par le présent Conseil d'Administration.

Dans le collège n°1 : RIVARD, BAROCLEAN, MAGYAR, HUWER, HYDROVIDE, HYDROVIDEO, MAISONNEUVE, HPV, MINIMAX, ACH

Dans le collège n° 2 : ADF SYSTEMES, RIONED, VEBER CAOUTCHOUC, TIP TRAILER, LA THP, RADIODETECTION, SEBACH, SPIRSTAR, SQUARE IT, PREMIER TECH AQUA, HVD, PBS, KARCHER, VIDEOCLEAN

André ROUET ajoute que le positionnement dans les collèges n'est pas figé. Tout changement sera possible sur justificatif après examen de la demande par le Conseil d'Administration.

3 – Salons

3.1 - Assises de l'ANC à Dunkerque – 10 et 11 octobre 2018

André ROUET rappelle que lors des Assises de l'Assainissement non collectif organisées à Limoges en 2017, le SYFFA avait proposé aux adhérents exposants de se regrouper dans le village FNSA sur 1 ilot de 90 m2 avec une signalétique spécifique et une couleur de moquette identique sur tous les stands.

En 2018, nous renouvelons la démarche au **Kursaal de Dunkerque les 10 et 11 octobre**, avec 3 adhérents : HUWER, RIVARD et HVD. Le stand FNSA accueillera les adhérents SNEA, SYNABA et SYFFA. La société PREMIER TECH AQUA est située à proximité.

Environ 1200 visiteurs sont attendus pendant les 2 jours avec 2 temps forts : celui des conférences et celui de l'exposition.

4 conférences seront animées par les professionnels de l'ANC (CNATP – IFAA et FNSA) sur la conception, les produits, l'installation et l'entretien. 60 exposants sont prévus ainsi qu'un espace pédagogique, comme à Limoges.

3.2 - POLLUTEC – Lyon EUREXPO – 27 au 30 Novembre 2018

POLLUTEC va fêter cette année ses 40 ans et plus de 60 000 visiteurs sont attendus.

Le salon est divisé en 14 secteurs d'exposition et la plupart des adhérents SYFFA sont dans le Hall 1.

Des parcours de visite seront mis en place pour les élus, délégations étrangères, etc ... afin de les faire venir dans le Hall 1.

Vous trouverez ci-dessous la liste des adhérents SYFFA exposants dans le hall 1 :

- RIVARD
- MAGYAR
- RIONED
- TIP TRAILER
- HUWER
- BAROCLEAN-VIDEOCLEAN
- ACH
- HVD
- HYDROVIDE – HYDROVIDEO
- MINIMAX

Le stand FNSA rassemblera les syndicats adhérents : SNEA, SMI2D, SYNCRA, SYNABA et le SYFFA et le stand S3C sera situé à côté.

Nous avons prévu de regrouper des adhérents ci-dessous dans un espace commun sur de plus petites surfaces et en mutualisant les coûts :

- PBS
- SEBACH
- LA THP
- VEBER ASSAINISSEMENT

Eric BETILLE demande comment les 4 adhérents ci-dessus auront accès au parking exposant et comment avoir des badges exposant ?

Les adhérents qui exposent dans les autres halls sont :

- RADIODETECTION : hall 6
- PREMIER TECH AQUA : hall 5
- KARCHER : hall 2

Le Conseil d'Administration a décidé que chaque adhérent exposant qui le souhaite organise des animations sur son stand.

4 – Congrès FNSA à AJACCIO – jeudi 18 octobre

Cette année, le Congrès FNSA est organisé à AJACCIO et nous procéderons aux élections des Conseils d'administrations, des bureaux et des Présidents pour tous les syndicats.

L'emploi du temps du jeudi 18 octobre sera le suivant :

- Arrivée des congressistes dans la matinée à l'hôtel CAMPO DELL'ORO
- Cocktail déjeunatoire
- Réunions l'après-midi pour le SNEA, le SMI2D, le SYNCRA, le SYFFA et la FNSA :
 - o Assemblées Générales ordinaires
 - o Election des conseils d'administration
 - o Election des membres des bureaux
- Soirée FNSA au restaurant A CASSETTA

Pour l'élection des membres du Conseil d'administration :

Actuellement, tous les adhérents sont membres du Conseil d'Administration. Mais nous vous rappelons que les statuts SYFFA ont été modifiés en 2017.

L'article 11 des statuts précise que 14 membres seront élus ou désignés par leurs collègues. Chaque collège a un nombre égal de représentants à raison de :

- au maximum 7 représentants du collège Concepteur/Fabricant
- au maximum 7 représentants pour le collège Revendeur/Fournisseur de matériels, outils, produits et prestations.

Ensuite, parmi les administrateurs, **il faudra élire les membres du bureau** (article 17 des statuts) qui se compose du :

- Président
- Deux vice-présidents (1 vice-président pour chaque collège)
- Trésorier
- Secrétaire

Pour mémoire, nous vous rappelons la composition du bureau élu en juin 2015 pour 3 ans :

Président	M. André ROUET
Vice-présidents :	M. Gérard CHOUETTE
	M. Jean Pierre CORBY
	M. Alain CROZON
	M. Philippe LARIGNON
	M. Claude MOREAU

Trésorier : M. Christian **MORIN** (a été remplacé en septembre 2017 par Alain **CROZON**)
Secrétaire : Mme Sylvie **FRANTZ**

Le Conseil d'Administration devra d'abord élire le Président puis les autres membres du bureau. Le mandat des membres du bureau est valable pour trois ans et renouvelable. Le Président est élu pour la même période et est rééligible une fois.

Enfin, L'article 14 des statuts de la FNSA précise que chaque syndicat est représenté au Conseil d'Administration FNSA par son président et 3 administrateurs. Le Conseil d'Administration devra désigner **trois membres** pour représenter le **SYFFA au Conseil d'Administration de la FNSA**.

Actuellement, André **ROUET** Président, Claude **MOREAU**, Philippe **LARIGNON** et Sylvie **FRANTZ** représentent le SYFFA au Conseil d'Administration FNSA. Le Conseil d'administration SYFFA valide la proposition du Président André ROUET pour qu'il y ait 2 représentants du collège n°1 et 2 représentants du collège n°2.

Vous trouverez en pièces jointes n° 3, deux modèles d'appel à candidature, à compléter, un pour chaque collège et à retourner au secrétariat du SYFFA si vous souhaitez devenir administrateur du syndicat.

L'article 12 des statuts SYFFA prévoit que toute candidature pour l'exercice d'un mandat d'administrateur devra être transmise au moins 8 jours avant la date retenue pour l'Assemblée Générale.

Pour information, le SYFFA est représenté au Conseil d'Administration S3C par Stuart **HARWOOD** qui est également Président du S3C et Claude **MOREAU** a été élu pour représenter les équipementiers au Conseil d'Administration S3C.

Nous vous rappelons que l'article 10 des statuts précise que le défaut de règlement de la cotisation ne permet pas de participer à l'Assemblée Générale.

5 – GT AMIANTE

Lors du Conseil d'administration FNSA du 27 mars 2018, Il a été demandé aux adhérents SYFFA de réfléchir aux moyens de réduire les émissions de fibres d'amiante lors du curage de réseaux amiantés et de limiter l'exposition du personnel et l'impact sur l'environnement.

Le SYFFA a constitué un groupe de travail avec les entreprises BAROCLEAN, HUWER, HYDROVIDE, RIVARD et KARCHER qui est animé par Claude MOREAU et qui s'est réuni le 30 mai.

Le groupe de travail a proposé les actions suivantes :

- Faire des essais de curage sur un réseau non amianté pour vérifier que suivant le choix des outils, il est possible de limiter le brouillard en sortie du regard,
- Réaliser un document de synthèse reprenant l'ensemble des points de la méthodologie en précisant le type d'outils, le débit et la pression mis en œuvre,
- Mesurer les fibres après avoir validé le choix des meilleurs outils.

Les tests ont été effectués par les entreprises RIVARD et HUWER dans le cadre d'un curage d'entretien (remise en ordre de l'écoulement) dans un réseau non amianté d'un diamètre de 300 à 400 mm en adaptant le débit, la pression et la tête de curage.

Le bilan des tests sera communiqué prochainement au Groupe de Travail Amiante FNSA.

6 – Travaux du S3C

Les adhérents SYFFA sont présents dans 2 groupes de travail.

Le premier concerne les exigences matériels Haute Pression-Pompage et outillage

Claude MOREAU est l'animateur du groupe de travail. L'objectif est de mettre en place un système de vérification, en vue de certifier la conformité « S3C » des matériels et des accessoires. Les exigences sur les matériels figurent dans le guide.

Un inspecteur technique, issu d'une entreprise adhérente, sera chargé de vérifier annuellement les matériels et accessoires et d'y appliquer, en cas de conformité, une étiquette retraçable, valable 1 an et fournie par le S3C. La vérification de conformité ne devrait pas dépasser 2 heures.

L'inspecteur technique est un salarié d'une entreprise adhérente. Il passe un examen théorique de niveau technicien expert sur les exigences des matériels et s'il réussit l'examen, il suit une formation sur l'utilisation du guide permettant de procéder aux vérifications de conformité.

Après les matériels Haute Pression, ce sont les matériels de pompage et ensuite les accessoires qui feront l'objet d'une vérification.

Le groupe de travail se réunira le 4 octobre prochain pour valider l'ensemble de la procédure de vérification des exigences Haute Pression S3C.

Le système devrait être opérationnel pour le 1^{er} janvier 2019.

Le second groupe de travail concerne les retours d'expérience : REX

L'animateur de ce groupe de travail est Francesco MENCI. Les objectifs sont de collecter les REX accidents des adhérents S3C, d'en faire une analyse qui servira à :

- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des adhérents
- Faire évoluer les matériels
- Mettre à jour les référentiels

7 - Support visuel

En 2017, nous avons proposé de mettre à jour le support visuel que chaque adhérent pourra accrocher sur son stand lors des expositions. Le support a été édité et il est distribué en séance.

Alain CROZON demande qu'en utilisant le même fichier informatique, le SYFFA réalise des autocollants au format A5 pour apposer sur les matériels.

8 – Validation des Demandes d'adhésion

Le Conseil d'Administration valide les demandes d'adhésion des entreprises MINIMAX et PREMIER TECH AQUA.

9 - Questions diverses :

- **Extrait Kbis et attestation URSSAF**

Le Conseil d'Administration valide la proposition du Groupe de travail qui s'est réuni le 25 juillet qui consiste à joindre un extrait Kbis à jour et l'attestation URSSAF au règlement de la cotisation annuelle.

- **Annuaire SYFFA sur le site web**

Le nouveau site web de la FNSA est en cours de mise à jour et la mise en ligne de l'annuaire SYFFA est prévue. Merci de transmettre à Charles LE BOULANGER le logo de votre entreprise si celui-ci a changé récemment.

André ROUET remercie les administrateurs pour leur participation et leur confiance et sans autre point à l'ordre du jour lève la séance à 13 h 00.



FEUILLE DE PRESENCE
Mercredi 12 septembre 2018
Conseil d'Administration SYFFA

NOMS	SOCIETES	EMARGEMENT	Adresse EMAIL
A de Mahout	MAYOUETECTION		antoine.demahout@syff.com
E. BETI WE	VERBER ASS		Verberassaisissement@verber-customer.com
C. EMMANUEL	Premier Tech		emmc3@premier-tech.com
Alain CRIZON	ART-France		
Fabrice LOUET	ALIMAY		f.louet@huver-idf.com
LANIGWON	STIPPE BANDOLEAN		
FRANTZ Sylvie	HUVER 2 Group		s.frantz@huver.com
Audie ROUÏ	SYFFA/LATHIP		
CLAUDE MOREAU	RIUARD		clauce.moreau234@ymin.com
ALBAN RABAVLI	FNSA		
LE BOULANGER CHARLES	FNSA/SYFFA		

Collèges

Concepteurs/Fabricants

Entreprises industrielles dont l'activité est la conception et la fabrication de matériels destinés aux activités de l'assainissement et de la maintenance industrielle

Revendeurs/Fournisseurs de matériels, produits ou prestations

Entreprises dont l'activité est la vente de matériels, d'outils, de produits et de prestations destinés aux activités de l'assainissement et de la maintenance industrielle.

RIVARD

BAROCLEAN

MAGYAR

HUWER

HYDROVIDE

HYDROVIDEO

MAISONNEUVE

HPV

MINIMAX

ACH

ADF SYSTEMES

RIONED

VEBER CAOUTCHOUC

TIP TRAILER

LA THP

RADIODETECTION

SEBACH

SPIR STAR

SQUARE IT

PREMIER TECH AQUA

PBS

KARCHER

VIDEOCLEAN

HVD

